



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Nom de la compétition
Les Cardinales d'Emeraude
Course en double
Dates complètes
31 mai 2025
Lieu
Golfe de Saint-Malo
Autorité Organisatrice
Yacht club de Dinard.
Grade
5C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au **YCD promenade du Clair de Lune à Dinard**.
3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **72**.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au **YCD promenade du Clair de Lune à Dinard**.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

Date	Classe	Nb de course
31 MAI 2025	IRC	Une
31 MAI 2025	OSIRIS	Une
31 MAI 2025	M 2000	Une
31 MAI 2025	Muscadet	Une

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est **10h30**
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont : [pavillon C](#).

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Arrivée
Coffre 2	Coffre 2

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et **le côté parcours de la marque de départ coffre 2 baie de Dinard à l'extrémité bâbord**.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu du bateau comité à laisser à tribord et **le côté parcours de la marque d'arrivée coffre 2 baie de Dinard à laisser à bâbord**.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- Deux heures avant leur heure probable d'arrivée, les concurrents devront appeler ou SMS le comité sur le tél portable 06 12 71 50 75

- Au niveau du Grand Jardin, les concurrents devront informer le Comité de course de leur arrivée par VHF canal 72

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Pour **l'ensemble des classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.2 Le temps limite pour finir est fixé à **18h00 locale le samedi 31 mai 2025**.
Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus [un] [deux] point(s). Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **au YCD promenade du Clair de Lune à Dinard**.
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située **au YCD promenade du Clair de Lune à Dinard**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **Une** course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**
- 18.1 Les classements suivant seront établis :
Un classement IRC
Un classement Osiris1 bateau Osiris >= Grp 15
Un classement Osiris 2 bateau Osiris < Grp 15
Un classement Muscadet
Un classement Multi 2000

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible le comité de course par VHF 72 et/ou par Tél /SMS au **06 12 71 50 75**.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.2.
- 19.4 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- Armement semi Hauturier pour les IRC, Osiris >= gr.15 et Multi 2000, armement côtier pour les OSIRIS < gr.15 et Muscadet
L'ensemble des concurrents devront porter depuis le départ du port jusqu'au retour au port leur EFI, ceci modifie la RCV 40.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **60 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : **Pavillon YCD**.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

28. PRIX

Des prix seront distribués

- un prix IRC
- un prix IRC Vintage
- un prix Osiris 1
- un prix Osiris 2
- un prix Muscadet
- un prix Multi 2000

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course :

Président du comité technique :

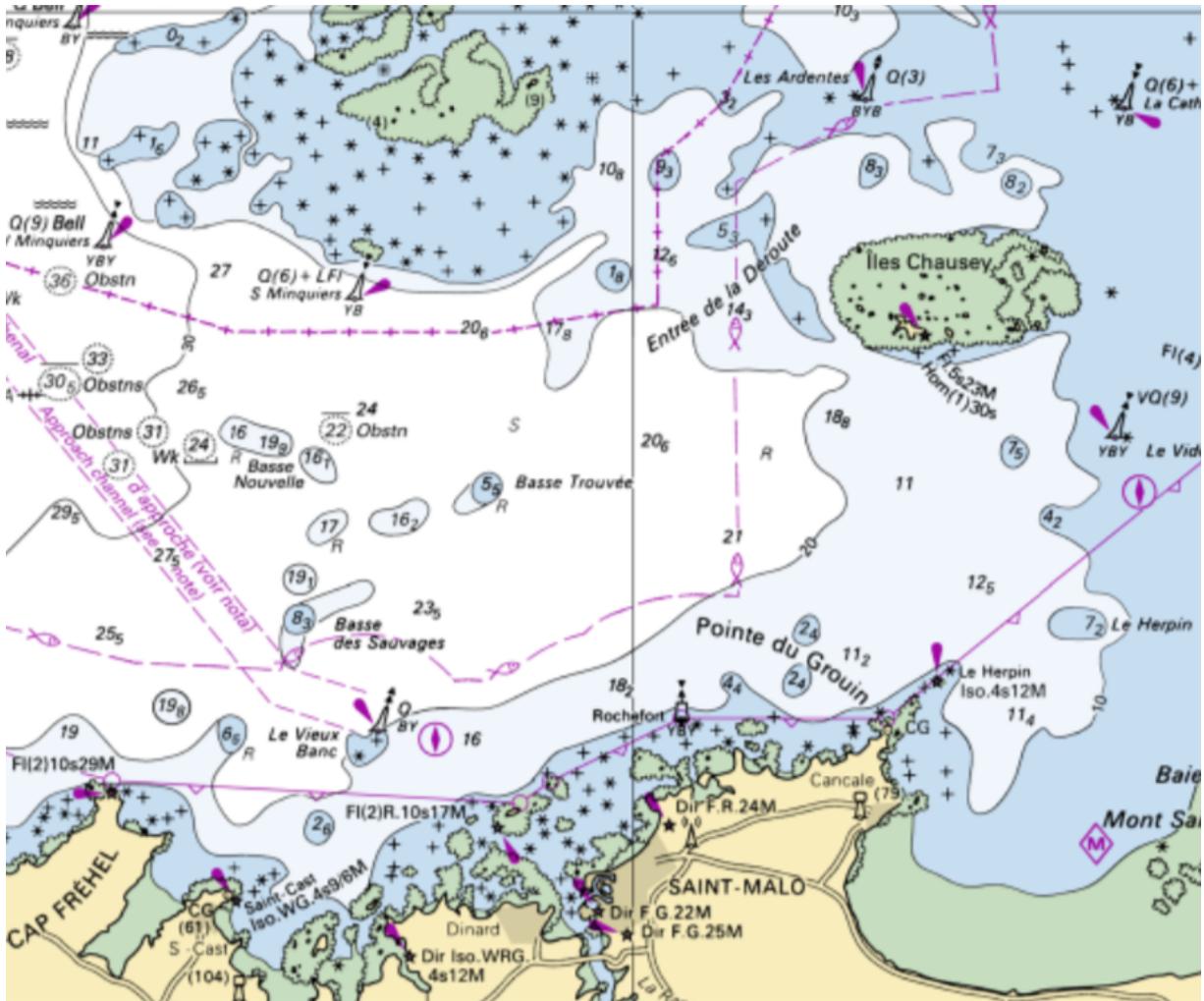
Président du jury :

Laurent PILLOT

Marc NOËL

Yvon POUTRIQUET

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS »

Parcours N°1 (37 milles)

Ligne de départ

Bouée les Grelots à TB
Bouée Le Sou à Bd
Bouée Banchenou à Tb
Bouée Sud Minquiers à Tb
Bouée Bunel à Bb
Phare du Grand Jardin à Bd
Bouée Le Sou à Tb
Bouée les Grelots à Bb
Ligne d'arrivée

Parcours N°2 (20 milles)

Ligne de départ

Bouée les Grelots à TB
Bouée Le Sou à Bd
Bouée Banchenou à Tb
Bouée Vieux Banc Ouest à Tb
Bouée Vieux Banc Est à Tb
Phare du Grand Jardin à Bd
Bouée Le Sou à Tb
Bouée les Grelots à Bb
Ligne d'arrivée

Parcours N°3 (20 milles)

Ligne de départ

Bouée les Grelots à TB
Bouée Le Sou à Bd
Phare du Grand Jardin à Tb
Bouée Bunel à Tb
Tourelle Rochefort à Tb
Bouée Basse aux Chiens à Tb
Tourelle Rochefort à Bb
Bouée Bunel à Bb
Bouée Le Sou à Tb
Phare du Grand Jardin à Bb
Bouée les Grelots à Bb
Ligne d'arrivée

Parcours N°4 (37 milles)

Ligne de départ

Bouée les Grelots à TB
Bouée Le Sou à bd
Phare du Grand Jardin à Tb
Bouée Bunel à Tb
Bouée Sud Est Minquiers à Tb
Bouée Basse aux Chiens à Tb
Tourelle de Rochefort à Bb
Bouée Bunel à Bb
Phare du Grand Jardin à Bb
Bouée Le Sou à Tb
Bouée les Grelots à Bb
Ligne d'arrivée

Parcours N°5 (40 milles)

Ligne de départ

Bouée les Grelots à TB

Bouée Le Sou à Bd

Phare du Grand Jardin à Tb

Bouée Busnel à Tb

Bouée sud Minquiers à Tb

Bouée Sud Est Minquiers à Tb

Bouée Bouton de la Plate à Tb

Ligne d'arrivée